

## SEANCE ORDINAIRE DU 25/07/2019

L'an 2019, le 25 juillet, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BONDENET Marie Odile, maire d'ACCOLANS.

**Présents :** Tous les membres sont présents sauf Monsieur Patrick ZELEK procuration donnée à Monsieur Jean Louis ZELEK.

### **Article 1 : Élection du secrétaire de séance :**

A 20 h30, Madame Le Maire a déclaré la séance ouverte.  
Monsieur Gilles BLANDIN se propose au secrétariat de mairie. IL est élu secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **Article 2 : Approbation du PV du dernier conseil :**

Madame Marie Odile BONDENET demande au conseil si des remarques ou changements doivent être apportés au PV du 24 juin 2019. Sans interrogation particulière, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents ce procès verbal.

### **Article 3 : convention pour les enfants d'ACCOLANS scolarisés à l'Isle Sur Le Doubs:**

Madame Marie Odile BONDENET a reçu la convention pour l'accueil des enfants d'ACCOLANS dans les écoles maternelles et primaires à l'Isle Sur Le Doubs.

Pour l'année 2018-2019 le coût est de 840 euros pour la scolarité d'un enfant à l'école Perdrizet V et de 1040 euros pour la scolarité de deux enfants à l'école primaire Clavel B.

Le coût total est de 1 880 euros pour l'année 2018-2019.

Le conseil municipal **adopte** cette convention à l'unanimité des présents et **autorise** le maire à signer ladite convention avec la ville de l'Isle Sur Le Doubs.

### **Article 4 : Vente d'un bien sur la commune :**

-Madame Le Maire annonce au conseil municipal que la maison d'un particulier est à vendre sur la commune.

Cette maison, qui est à côté de la mairie, est vendue 27 000 euros avec 9 a 06 ca de terrain.

Madame Marie Odile BONDENET-DRUET demande si la commune souhaite exercer son droit de préemption.

Après réflexion, le conseil municipal se prononce avec une voix contre, une abstention et 9 voix pour exercer son droit de préemption sur ce bien.

### **Article 5 : Vente de bois sur les parcelles 3, 18, 23 :**

Madame Le Maire a reçu le compte rendu de la vente de gré à gré par soumissions des parcelles de bois 3, 18 et 23.

Une seule offre est faite par l'entreprise MARC d'APPENANS soit 4 380 euros.

Après réflexion, le conseil municipal se prononce avec 2 abstentions et 9 pour cette proposition.

### **Article 6: Validation de la révision des attributions de compensation de la commune**

Madame Le Maire a reçu le montant de la révision des attributions de compensation pour la commune d'ACCOLANS. Celle-ci concerne les revenus fiscaux éoliens, réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes, transfert du RPE.

Les attributions compensatoires pour la commune s'élèvent à 443 euros pour les frais générés par la réorganisation du service « secrétariat comptabilité » des communes.

Le montant définitif de l'attribution de compensation s'élève à 4 964 euros pour l'année 2019.

Le conseil municipal **décide** d'accepter la révision des Attributions de Compensations pour la commune et **autorise** Madame Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération à l'unanimité des présents.

### **Article 7 : Questions et informations diverses :**

- Madame la secrétaire de mairie souhaite prendre un congé parental à compter du 20 septembre 2019 pour une période de six mois .
- \* L'entreprise EUROVIA est venue marquer le projet de tracé de la traversée du village la semaine du 15 juillet 2019. Une réunion de chantier a eu lieu le jeudi 25 juillet 2019 à 13h30 avec Mr HEMARD Jean Pierre du cabinet ACESTI, Mr WALTER et Mr CHOPINET de l'entreprise EUROVIA et les membres de la commission voirie. Les travaux débuteront le lundi 19 août 2019 côté L'Isle Sur Le Doubs.
- \* Les nouveaux compteurs LINKY seront installés sur la commune d'ACCOLANS fin d'année 2018 ou début d'année prochaine 2019. Les répéteurs télérelève ont été installés la semaine du 8 juillet 2019.
- \* Les boites aux lettres ont été nettoyées le vendredi 5 juillet 2019.
- \* Les puits et les fontaines ont été remis en état le mardi 16 juillet 2019. Ainsi que l'éclairage de la vierge.
- \* Les fortes chaleurs ont déjà fait leur apparition. Prenez soin de vous hydrater, de veiller à vos voisins, n'hésitez pas à contacter Mme Le Maire ou son conseil municipal si vous souhaitez de l'aide.
- \* **Activités à ACCOLANS été 2019:**

- \* - Le vendredi 16 août, exposition de plantes sauvages à la salle des fêtes d'ACCOLANS à 14H00.
- \* - Le vendredi 23 août, soirée observation des constellations, étoiles et nébuleuses avec l'association ASTRO 400 à la cabane des chasseurs d'ACCOLANS vers 21h00.
- \* - Le dimanche 25 août, foire d'ACCOLANS sur la place du village dès 9h00.
- \* - Le mercredi 28 août, visite des déchetteries des Magny et de Noidans Le Ferroux vers 8h30.
- \* - Le vendredi 13 septembre, sensibilisation aux gestes de 1er secours avec Raoul et Noëlle à 19h00.
- \* - Le dimanche 15 septembre, passage du Club Cyclotourisme de Bavans, un ravitaillement dans la matinée sera organisé par leur soin sur la place du village.
- \* **MERCI DE VOUS INSCRIRE EN MAIRIE POUR LES PERSONNES INTERESSEES PAR UNE OU PLUSIEURS DE CES ACTIVITES.**

Madame Le Maire clôt la séance à 22h30.